

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2009**





#### VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

1.69.90.80.30 FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE BOITE POSTALE №1 91541 MENNECY CEDEX

Mennecy, le 30 janvier 2009

Chère Collègue, Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

Le 6 février 2009 à 18 heures Salle du Conseil Municipal

#### ORDRE DU JOUR

#### <u>I) ADMINISTRATION GENERALE</u> <u>Rapporteur : Xavier DUGOIN</u>

1. Débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



ON POUR POUVOIR	
soussigné(e),	
gissant en qualité de	
onne pouvoir pour me représenter à	
ors du Conseil Municipal du	
ns du Consen Municipal du	
ate et signature :	

\_République Française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy\_

#### VILLE DE MENNECY Département de l'ESSONNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil: 33

En exercice: 33

Présents à la séance : 26 puis 27

Séance du 6 février 2009

L'an deux mille neuf, le 6 février à dix huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt six puis vingt sept au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

#### Monsieur Xavier DUGOIN, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Mesdames, Messieurs:

#### PRESENTS:

André PINON, Annie PIOFFET, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Alain LE QUELLEC, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER (arrivée à 18h05), Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT.

#### **POUVOIR:**

Romain BOSSARD pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN Gilles BRANDON pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX Patricia MOULÉ pouvoir à Marie-Claire CUTILLAS Corinne SAUVAGE pouvoir à Alain LE QUELLEC Yvette HIVER pouvoir à Jean FERET Claude GARRO pouvoir à Jouda PRAT

#### ABSENT:

#### Néant

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Madame Elisabeth VASSEUR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### **DELIBERATION**

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Objet: Débat sur les orientations générales et relatives à des quartiers ou des secteurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain – Loi SRU ;

VU la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003, Loi Urbanisme et Habitat – LUH ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.123-2;

VU le Plan Local d'Urbanisme de Mennecy, approuvé le 20 septembre 2007 ;

VU la délibération prescrivant le lancement de la Révision du PLU et fixant les modalités de concertation, en date du 4 juillet 2008 ;

CONSIDERANT l'intérêt général, notamment pour la Commune, de maîtriser son urbanisation sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDERANT le Projet d'Aménagement et de Développement Durable joint à la présente délibération ;

**VU** l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Sécurité, en date du 20 janvier 2009 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présentant le projet communal pour les années à venir :

- Concevoir une urbanisation maîtrisée ;
- Instaurer une protection environnementale renforcée;
- Améliorer le Déplacement Urbain ;
- Remettre à niveau l'offre d'équipements publics ou d'intérêt général ;
- Renforcer l'emploi dans le périmètre communal.

Le Conseil Municipal, après un large débat sur les orientations générales du PADD, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme

PREND ACTE des orientations définies dans le PADD ci-annexé.



Pour extrait conforme, L'Adjointe au Maire déléguée en son absence, Annie PIOFFET



## VILLE DE SSONNE SSONNE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Suite au débat lors du Conseil Municipal du vendredi 6 février 2009

#### CONSEIL MUNICIPAL

#### VILLE DE MENNECY

#### 6 FEVRIER 2009

#### La séance est ouverte à 18 H 00, sous la présidence de M. Xavier DUGOIN.

M. LE MAIRE. - Nous ouvrons la séance. Nous allons procéder à l'appel. Il est procédé à l'appel nominal

M. LE MAIRE. - Le quorum est atteint. Il nous faut un Secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, Madame VASSEUR assurera le secrétariat de notre séance. Qui s'y oppose ? (0).

Nous avons un seul sujet à l'ordre du jour qui concerne le débat sur le PADD. J'ai reçu également deux questions qui m'ont été posées par le groupe "Mieux à Mennecy". Je vais vous proposer d'y répondre tout de suite afin de consacrer ensuite l'essentiel de notre temps au PADD.

Les deux questions que vous avez sur table concernent pour la première le Centre Technique de Villeroy. Il m'était demandé ce qui se passait à propos de fumées de pneus et de bois. Dans l'ordre, je voudrais préciser que ce n'est pas le Centre Technique de Villeroy, car le Centre Technique Municipal est rue du Petit Mennecy. Il y a à l'entrée du Parc de Villeroy un endroit où nous stockons un certain nombre de matériaux et il y a également des garages.

Des fumées noires ont été aperçues le lundi 2 février 2009. Je voudrais rassurer tout le monde, en particulier les questionneurs, les Indiens Navarro n'occupent pas le parc ! Il s'agit simplement d'un feu de papiers et de cartons allumé volontairement, non pas par des pyromanes, mais par le personnel des Services Techniques, opération faite sous contrôle. On me précise que c'était pour se débarrasser de vieux papiers et de vieux cartons qui étaient stockés dans la Mairie Annexe.

Concernant les pneus, il y a effectivement des pneus entreposés à cet endroit et il y en aura d'autres encore. Quand nous atteindrons l'équivalent d'un chargement complet du plus gros camion des Services Municipaux, nous les emmènerons à la Déchetterie de VERT LE GRAND, comme chacun le fait. La Municipalité ne fait pas exception.

Du bois est vendu comme bois de chauffage, cela a même été affiché sur les panneaux de la Ville, selon un tarif qui a été voté. C'est du bois qui provient des coupes d'entretien, car nous ne faisons pas de coupes d'exploitation. Nous faisons des coupes d'entretien et tout cela est fait selon un plan d'entretien défini par l'Office National des Forêts.

La deuxième question concernait plus spécifiquement les récépissés et attestations pour les cartes de séjour. En l'espèce, il était demandé que la Mairie mette tout en œuvre pour raccourcir les délais d'obtention des cartes de séjour. On me suggérait de créer une cellule du suivi de ces dossiers.

Pour répondre le plus complètement possible à cette question, il faut donner quelques éléments d'information concernant la procédure. Quand une demande de renouvellement de carte de séjour est faite aux Services de l'État Civil rue de Milly, nous ne faisons, comme dans toutes les

communes de FRANCE et de NAVARRE, qu'office de boîte aux lettres. Le dossier est transmis aux Services de la Préfecture et je peux vous assurer que nos personnels ne les gardent pas sous le coude très longtemps. C'est fait quasiment au jour le jour, avec une navette qui rejoint la Préfecture, pas seulement pour ce type de document, mais pour tous les courriers que nous avons avec la Préfecture.

Une fois le document arrivé en Préfecture, une étude du dossier est faite, non pas par nous, mais par les Services de la Préfecture. Cette étude prend un certain temps. Ce certain temps est en moyenne de l'ordre de quatre mois. Je pense que cela tient essentiellement, en tout cas c'est ce qui nous a été dit, au nombre de demandes en forte augmentation.

La lenteur du traitement du dossier faisant l'objet de la question n'est pas du tout le fait de la commune, mais celui de la Préfecture, à qui je ne veux pas faire de mauvaises manières. Je dirais simplement que c'est sûrement lié à la charge de travail. Votre remarque est sûrement fondée, mais je pense qu'elle s'adresse principalement aux Services de la Préfecture et à d'éventuels retards dans un processus obligatoirement long, car je ne pense pas que l'on puisse donner des cartes de séjour avant d'avoir étudié le dossier. Or, toute étude de dossier prend un certain temps. Ce n'est ni dans le rôle ni dans la vocation de la commune de faire l'étude de ces dossiers.

J'en reviens à ce que je disais au début, nous ne sommes que boîte aux lettres et nous ne laissons rien traîner dans notre boîte aux lettres.

#### <u>Débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement</u> <u>Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)</u>

J'en viens maintenant au sujet de fond sur le PADD. Vous avez tous en main un document circonstancié de onze pages bien serrées, qui reprend les éléments principaux de ce PADD.

Cependant, pour faciliter les choses et essayer d'être le plus pédagogique possible, grâce aux Services Municipaux et à Jean FERET nous avons fait un montage qui va reprendre les principaux éléments que je vais commenter. C'est la substantifique moelle de ce que vous avez dans les onze pages du document.

Avant de commencer à dérouler les points pour lesquels je ferai un exposé ex cathedra au fur et à mesure que cela défilera, je voudrais simplement, pour situer le débat, préciser que la municipalité se conforme aux engagements que nous avions pris.

Le PLU a été mis en révision le 4 juillet dernier. Sept mois se sont écoulés. Un gros travail a été fait. Il y a eu des réunions publiques. Je voudrais, avant de commencer, remercier tous les gens qui ont apporté leurs contributions au PADD ou, car le PADD n'est qu'une étape, qui l'apporteront également dans l'élaboration du PLU.

Il s'agit d'abord du Mouvement Associatif Menneçois avec lequel nous avons eu beaucoup de rencontres. C'est peut-être un peu innovant par rapport à ce qui se fait dans de nombreuses communes, mais nous lui avons confié un certain nombre de travaux. Je le redis en particulier pour les gens qui nous font l'amitié de venir écouter les travaux du Conseil Municipal, la Municipalité de MENNECY a confié à des Associations un certain nombre de groupes de travail pour formuler des avis, tant au niveau du PADD que du PLU, sur les points les plus sensibles de la révision du PLU:

- sur le secteur du Champoreux,
- sur le secteur de la Gare,
- sur la déviation du RD153 et la suppression du PN19,
- sur le Parc de Villeroy,
- sur ce que l'on peut appeler des bandes de terrains non edificandi, inconstructibles, qui ceinturent un certain nombre de voiries de notre commune.

Je remercie également les Associations qui travaillent dans le Conseil Local de l'Environnement (CLE) et qui ont formulé un certain nombre d'avis.

Je remercie les particuliers que j'ai pu rencontrer lors de la première série de réunions publiques ayant eu lieu en septembre surtout. Il y en aura d'autres dans le cadre du déroulé et du formalisme du document du PLU.

Un gros travail a été fait. Le PLU a été mis en révision le 4 juillet dernier et l'objectif de la municipalité est d'avoir un nouveau PLU opposable aux tiers qui fixe les règles de loi en matière d'urbanisme à MENNECY pour la fin du premier semestre 2010. Pour ce faire, il faut respecter un certain nombre d'étapes qui vont vous être explicitées. J'en viens à la présentation stricto sensu du projet de PADD.

Comment avons-nous structuré le document que vous avez, les onze pages ?

Tout d'abord, dans l'avant-propos nous avons voulu rappeler ce qu'était le PLU, ou une révision de PLU de manière la plus synthétique, en disant qu'il y a cinq composantes, cinq phases dans le PLU:

- Un rapport de présentation,
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Des documents graphiques,
- Un règlement,
- Des annexes.

Voilà la logique d'un PLU dans toutes les communes. Notre réunion a pour objet d'examiner le projet de PLU, examen qui fera suite à ce qui a été déjà fait en Commission d'Urbanisme, sachant que, c'est le formalisme du règlement administratif, il n'y a pas de vote sur un PADD, mais juste un "donner acte". Il faut simplement que le Conseil Municipal en ait débattu selon la manière dont le Maire le souhaite, mais il faut qu'il y ait débat. Vous me donnerez donc acte tout à l'heure que le projet de PADD a été présenté.

Dans la structuration du document vous avez un existant. C'est important, car en matière d'urbanisme on ne part jamais de rien. C'est une présentation générale de MENNECY, que l'on peut synthétiser et regrouper essentiellement selon quatre éléments en matière de PADD.

Tout d'abord, en quantitatif d'habitat. Dès que l'on parle d'urbanisme, on parle de nombre d'habitants, de population : quelle est-elle, où allons-nous, où devons-nous aller, quelles sont les marges de manœuvre dans la commune. Cela tombe bien puisque 2008 a été une année de recensement. Le recensement pour notre Ville de MENNECY a fait apparaître 13 588 habitants en référence 2006, car il y a évidemment toujours un décalé.

Au regard de ce chiffre, il faut l'avoir en ligne d'horizon car MENNECY n'est pas une île. On peut toujours dire "je veux faire ceci", "je veux faire cela", en matière de PADD ou de PLU il y a un encadrement législatif et réglementaire. Il y a des directives de l'État, un SCOT (un super PLU au niveau de l'intercommunalité), le SDRIF (un super PLU au niveau de la Région). Notre document doit être conforme et cohérent avec les directives de l'État et avec ces documents.

Le document en termes de chiffres n'est pas une nouveauté, il date d'au moins trois ans et fixe pour la Ville de MENNECY le chiffre de population à atteindre, souhaité vivement par le Préfet, par l'Etat, à 16 670. Il ne vous échappera pas que, si vous faites un différentiel entre 16 670 et 13 588, cela représente un certain nombre d'habitants. Si vous prenez un coefficient en prenant une norme de 2,5 habitants par logement, cela veut dire qu'il faudrait, pour atteindre ce chiffre, l'équivalent de 1 200 nouveaux logements sur MENNECY.

Deuxième élément important, et c'est non pas un souhait fort du Préfet, mais une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, il faut avoir un pourcentage du parc de logements en logements sociaux. Pour toutes les communes de plus de 3500 habitants dont MENNECY, la contrainte est de 20 %. Nous sommes loin du compte puisque nous avons

actuellement, j'arrondis, 15 % du parc en logements sociaux, soit un déficit de plus de 260 logements. Cela vaut à la commune de MENNECY, comme aux communes qui ne sont pas dans les normes, une amende et l'examen de cette amende chaque année devant le préfet. Nous faisons partie des 18 communes sur les 196 du Département de l'ESSONNE à payer une amende qui peut grossir chaque année à la convenance du Préfet.

Il faut dire les choses, même s'il y a continuité dans la vie municipale, nous sommes considérés comme de très mauvais élèves puisque la municipalité précédente n'a livré aucun logement social. Non seulement nous ne sommes pas dans les clous, mais en plus vous n'en avez jamais livré. Nous sommes marqués au crayon rouge. En conséquence -nous y reviendrons tout à l'heure- nous avons une amende et nous risquons en effets collatéraux, si nous ne corrigeons pas le tir assez rapidement, si nous ne faisons pas une inflexion, des pénalisations en termes de subventions et de dotations d'Etat de manière générale. C'est un chiffre important. Ce sont les contraintes que nous avons.

Troisième spécificité plutôt positive, MENNECY a de nombreux équipements sociaux, culturels, éducatifs, qui font sa richesse et sa spécificité. C'est aussi une des raisons pour lesquelles il y a une pression urbanistique forte, car notre Ville fait partie des communes sur lesquelles on souhaite plus venir qu'en partir, ce qui n'est pas le cas d'un certain nombre d'autres communes. Il y a de manière très exhaustive dans le document ce qui fait partie des fleurons de notre commune et fait de MENNECY une ville où on trouve des avancées sociales, sportives et autres. Ce n'est pas un terme de discours, les faits le prouvent :

- Nous avons 125 places dans nos trois structures de Petite Enfance et, que ce soit EVRY ou ETAMPES, aucune des communes existantes n'atteint ce chiffre. Nous avons de belles structures en Petite Enfance.
  - Nous avons un centre de loisirs de 120 places.
- Nous avons cinq gymnases et, même si c'est sûrement insuffisant, peu de communes en Région Ile-de-France de moins de 15 000 habitants ont un parc de cinq gymnases,
- Nous avons un Conservatoire de Musique avec plus de 40 enseignants, ce qui est très rare au niveau d'une commune de 15 000 aussi, etc.

J'en passe, mon énumération ne sera pas exhaustive. Nous avons une salle socioéducative baptisée Michel Ange. On s'habitue à dire "Michel Ange" et non plus "salle socioéducative" et moi le premier.

Nous avons une salle de cinéma, quatre salles pour les associations, une RPA (Résidence pour Personnes Âgées) que nous devons à la générosité du Docteur GAURAZ qui, il y a longtemps, a fait don d'un terrain sur lequel se trouvent maintenant 60 studios et deux pièces.

Par ailleurs, nous avons un Lycée et un collège et, même si leur construction ne dépend pas des communes, la Ville en son temps s'est fortement impliquée, en particulier financièrement, pour que nos enfants à MENNECY puissent faire une scolarité, de la naissance au Bac, à proximité de chez eux.

Ces équipements socioculturels et éducatifs sont importants. Le PLU, qui sera la finalité du PADD (le PADD étant un document d'orientations) n'est pas seulement un document d'urbanisme ou un vaste permis de lotir avec des endroits où l'on peut bâtir ou ne pas bâtir, c'est aussi un document qui donne une vision, une projection d'une Ville. En ce qui concerne MENNECY, le rôle des élus, en tout cas la volonté de la municipalité et la mienne, n'est pas que MENNECY recule en particulier en termes de services et d'équipements à la population.

Quatrième point d'une présentation certes très synthétique des spécificités de notre ville, nous avons un territoire occupé par des espaces que l'on appelle naturels, à protéger. Je vais en citer quelques-uns.

Le Parc de Villeroy, de 112 hectares. Peu de communes en France ont la chance d'avoir, au cœur ou au milieu de la Ville, un parc municipal ouvert à la population. C'est en des moments comme ce soir que l'on peut faire des petits rappels historiques et dire que nous le devons au sens de la prévision des équipes municipales, en particulier celle dirigée par Jean-Jacques ROBERT qui, à l'époque, a permis une réalisation urbanistique colossale dans les années 70 : le Levitt. Il a subitement fait sortir de terre presque 1 700 maisons. Les sept AFULs du village Levitt comptent 1 640 ou 1 680 maisons, selon la façon dont on compte, ce qui a fait plus que doubler la population de MENNECY. Le promoteur Levitt en contrepartie a acheté et a donné à la commune ce parc avec des équipements qui, au fil du temps, ont été aménagés pour le bien-être des Menneçois. Nous avons dans ces espaces naturels ce Parc de Villeroy.

Au niveau des Marais nous avons des espaces très riches, classés en espaces naturels sensibles, politique mise en place par le Conseil Général quand j'en étais Président et qui a été poursuivie par les équipes m'ayant succédé. C'est une politique d'acquisition d'espaces naturels afin de les protéger par un droit de préemption qui permet, de CORBEIL à au-delà d'ITTEVILLE, par parcelles, aux Pouvoirs Publics et au Conseil Général de préempter et d'acheter pour préserver ces espaces naturels. Nous en avons sur notre commune. Nous sommes en Zone NATURA 2000.

Nous avons, dans MENNECY, des espaces verts protégés, des EBC (Espaces Boisés Classés), une richesse écologique très forte que d'ailleurs on ne retrouvera plus dans le village Levitt maintenant, car plus aucun programme n'est fait avec autant d'espaces verts. Il y a plus de 40 hectares d'espaces verts au sein des sept AFULs du Village Levitt.

Nous avons sur MENNECY -et c'est un point important sur lequel j'attire l'attention de tous car c'est un atout fort et un atout de discussion dans le dur combat que les municipalités à venir auront à mener pour préserver notre commune (l'urbanisme n'est pas un monde tranquille et statique, cela bouge)- une sorte de couloir écologique naturel à développer et à protéger. Il commence avec les Marais et à travers le Parc de Villeroy, par la coulée verte (selon ce que l'on décide de faire sur l'Espace Champoreux), continuant par la colline de la Verville et rejoignant jusqu'à Chevannes. Il y a là un couloir écologique naturel auquel nous tenons beaucoup.

Voilà très synthétiquement ce qui me semble être les points forts de notre Ville et que vous retrouvez de manière plus détaillée.

Je suis le déroulé du document que vous avez, mais de manière synthétique. Un mot maintenant sur le caractère et les effets juridiques d'un PADD. Ce n'est pas un document finalisé. Le document finalisé est le PLU. C'est un document d'étape, un document intermédiaire, un document d'objectifs, de cadrage, établi pour une durée longue. Ce n'est pas à vision immédiate. C'est un document établi sur une vision, pour ce qui nous concerne, de 2015 à 2020.

Je le redis car c'est important, ce document n'a pas d'obligation juridique. Ceci étant, la commune devra élaborer des documents qui seront compatibles avec le PADD. On fixe des orientations, mais le PLU ne pourra pas sortir de ces orientations. Le PADD peut bien évidemment évoluer dans le temps mais il faudra, si tel est le cas, réviser le PLU. C'est ce que nous faisons. Nous faisons une démarche de mise en révision du PLU, en recommençant la copie avec le PADD et le PLU. Si d'aventure le PLU est remodifié ultérieurement, et il le sera sûrement à un moment donné, il

J'en viens maintenant au cœur du dispositif, qui va être décliné à travers deux transparents qui vont se succéder : les axes stratégiques de ce PADD et la spécificité du document.

Ces axes stratégiques peuvent être quantifiés au nombre de sept.

Tout d'abord, c'est l'évidence mais cela va mieux en le disant, ce PADD est fait pour répondre aux besoins des habitants. C'est une évidence, mais je le dis, il n'est pas fait pour répondre aux besoins des promoteurs ou des aménageurs. Répondre aux besoins des habitants, pour nous, c'est essentiellement trois points:

- Moins d'urbanisation qu'il y en a eu ou qu'il aurait pu y en avoir avec le PADD précédent,
- Plus d'équipements

PADD.

- Une meilleure circulation routière sur notre commune.

C'est très synthétique, mais ce sont à mon avis les points essentiels des orientations de ce

Deuxième axe, respecter les enjeux environnementaux. Cela veut dire préserver nos spécificités, ce que l'on appelle maintenant une biodiversité urbaine. Nous avons la chance d'avoir une spécificité avec des espaces verts, des espaces de respiration, ça, il faut la préserver et éviter le mitage en termes urbanistique.

Le deuxième point des enjeux environnementaux, même si c'est difficile dans un secteur urbain et de plus en plus urbain, avec un phénomène de développement d'urbanisation en tâche d'huile qui part de PARIS et s'étend sur toute la région ILE-DE-FRANCE, il faut préserver une agriculture que l'on qualifie maintenant de périurbaine.

Troisième axe, être en conformité avec les documents légaux. On peut toujours dire, de manière incantatoire, voire démagogique, "faisons ce que nous avons envie de faire", mais nous ne sommes pas la Commune Libre de Montmartre. Elle n'existe plus, d'ailleurs. Il y a un encadrement : la loi SRU, le SCOT, le SDRIF et les relations au quotidien avec les Services de l'Etat.

Quatrième élément : les équipements. Si gouverner c'est choisir, on ne peut pas, sauf en termes démagogiques, dire que l'on fera tout et tout de suite. Les budgets sont ce qu'ils sont, tout le monde a bien conscience que les budgets des collectivités sont, comme ceux des ménages, de plus en plus rétrécis. Il y aura des arbitrages à faire, il faut donc hiérarchiser.

Notre priorité en termes d'équipements est le scolaire. Une remise à niveau a commencé, la nouvelle équipe est ici depuis dix mois et un effort considérable a été fait en juillet et août sur les équipements scolaires. De grosses opérations de refonte totale des deux écoles Verville et Myrtilles seront entreprises.

Volet suivant : le développement de l'activité économique. Cela semble une évidence car l'économie est le nerf de la guerre, c'est de là que provient la croissance et, ce n'est pas un point positif pour notre commune, il y a sur MENNECY un déficit d'emploi sur place. Nous verrons tout à l'heure les taux pratiqués, mais nous sommes en deçà des taux moyens en ESSONNE et dans la Région. Il faut développer l'activité économique, autant que faire se peut dans un contexte qui est ce qu'il est.

Point suivant : la protection du patrimoine ancien. On a parlé de l'environnement tout à l'heure, mais il y a aussi le patrimoine ancien, en particulier dans des communes comme les nôtres qui ont une histoire, un cœur de ville avec une valeur historique et architecturale avérée.

Il y a une utilité au fait de mettre en place des règles d'urbanisme, au-delà d'un PLU, pour protéger. Nous allons le faire, nous en avons déjà délibéré ici et le dossier reviendra (c'est un terme un peu barbare) par l'instauration d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager). Pour faire court, il s'agit d'un partenariat entre la commune et l'Etat, essentiellement l'Architecte des Bâtiments de France, au terme duquel, sur un territoire déterminé et précisé, un certain nombre de règles d'urbanisation, qui sont des contraintes en matière non seulement architecturale, d'entretien de façades, de couleurs, de nature des matériaux, permettent de préserver l'environnement et le patrimoine. C'est ce que l'on appelle une servitude d'utilité publique. Nous mettrons en place une ZPPAUP sur le centre-ville, en partenariat avec les Associations et les différents services de l'Etat dont la liste n'est pas exhaustive : la DDE, la DRAC, les Services de l'Architecte des Bâtiments de France.

Dernier élément quand on parle d'axe stratégique, il faut se souvenir que MENNECY a un rôle spécifique en termes de géographie sur le territoire de l'ESSONNE dans lequel nous vivons. C'est une ville capitale d'une Intercommunalité, capitale de la CCVE. Elle l'est à l'évidence : 15 000 habitants sur un ensemble qui ne fait pas 50 000. Au-delà de ça, elle est à la charnière des zones urbaines et rurales. Cela se voit sur une carte. Cela veut dire que, tout naturellement, nous sommes un

territoire de rencontres. Nous sommes dans une zone charnière, un territoire d'échanges qui a vocation à développer du qualitatif et à être protégé. C'est une ville où les municipalités ont cherché, même dans un contexte difficile, à maintenir ce niveau qualitatif ou d'excellence. On nous l'a parfois reproché, souvent jalousé.

Deuxième volet, au cœur également de la volonté municipale sur les cinq axes ou les cinq orientations de ce projet de PADD: concevoir une urbanisation maîtrisée. Pour résumer, cela veut dire faire une pause en matière urbanistique, ce que j'avais dit pendant la campagne électorale et je le redis ici dix mois après. Nous allons nous donner les moyens de faire une pause à travers ce PLU, donc d'arrêter l'urbanisation massive autorisée actuellement avec les zonages faits sur le PLU.

Ce, en particulier dans trois secteurs sur lesquels je reviendrai en faisant un focus dans quelques instants : le secteur de la gare, le secteur du Champoreux et aussi, même si cela a prêté à rire en disant que l'on ne détruirait jamais un stade, à partir du moment où l'on zone l'emprise d'un stade en terrain urbanisable on peut naturellement se poser la question du devenir de ce stade ; le troisième point est donc ce stade.

Deuxième orientation, une protection environnementale renforcée. Il faut se donner les outils de cette protection environnementale. Il faut légiférer, il faut que le PLU, sur deux choses très précises, donne un classement au Parc de Villeroy pour que ces 110 hectares soient tout à fait protégés, ce qui n'est pas le cas actuellement, et que la notion de couloir écologique, qui tient à cœur de la majorité, puisse être figé et apparaisse clairement dans les documents d'urbanisme que nous aurons à voter.

Troisième orientation, améliorer le déplacement urbain. Je l'ai évoqué tout à l'heure, il n'est pas acceptable qu'une partie de notre ville devienne une autoroute urbaine. Il n'est pas acceptable que la déviation du RD153 conduise à rabattre tout le trafic qui se situe en gros sur la CCVE; et je ne fais que dire et redire ce que les études faites par le Conseil Général ont prévu, c'est-à-dire des files de l'ordre de 19 500 véhicules devant le collège et qui couperont notre commune en deux. C'est tout à fait inacceptable. Nous nous sommes opposés à ce projet, nous continuons à le faire. La balle est dans le camp du Conseil Général et nous verrons s'il a la folie de passer à l'acte sur ce secteur.

Nous sommes par contre tout à fait volontaristes pour soutenir le projet de desserte du VAL D'ESSONNE, qui est la seule solution pour réduire le trafic de transit qui passe dans MENNECY.

Quatrième orientation, une offre d'équipements publics adaptée. Je redis ce que je vous ai dit, c'est un choix politique, pour nous ce sera en priorité le parc scolaire et les écoles.

Cinquième et dernière orientation, de l'emploi dans le périmètre de la commune. Nous sommes actuellement à un ratio de moins de 0,4 %, ce qui est très en deçà de la moyenne départementale. L'objectif serait de pouvoir gagner 10 % et d'aller à 0,45, sachant que le développement économique n'est plus de la compétence directe des communes, puisque c'est une des compétences qui a été transférée. Ceci étant, nous avons notre mot à dire. Le développement d'un secteur comme la zone de Montvrain II et ses 26 hectares ne doit pas se faire sans l'avis et l'aval de la municipalité de MENNECY. Cela me semble une évidence. C'est sur notre territoire et cela mérite que nous donnions notre avis.

Plus spécifiquement, je suis passé du général au particulier, ce qui est un schéma très classique, je vais maintenant terminer sur ces points afin de pouvoir écouter, et j'espère entendre, les propositions qui seront faites.

Je voudrais revenir sur huit points, huit focus sur des choses qu'il faudra affiner et préciser dans le document du PLU.

Concernant le secteur de la gare, premier des huit points que je souhaiterais aborder, il est clair que la volonté municipale écrite dans ce document, que je vous confirme ici, est l'abandon définitif du projet tel qu'il était, projet de faire une zone dortoir de 450 logements qui était fort avancé puisque je rappelle que la FTRP avait été sinon missionnée car elle travaillait à blanc, du moins avait

eu une feuille de route pour faire un projet d'aménagement de 450 logements. Abandon de ce projet de zone dortoir.

La réflexion engagée, et non finalisée actuellement car c'est la méthode que nous avons voulu employer, sans faire durer les choses et en prenant le temps de la réflexion selon un calendrier qui vraisemblablement nous amènera au plus tard à juin 2010 à avoir un document finalisé, est de faire participer en particulier les Associations qui travaillent bénévolement avec beaucoup de générosité et d'enthousiasme, qu'elles soient ou non d'accord avec les options de la municipalité, le problème n'est pas là. La démocratie est l'expression de la diversité.

Le groupe de travail qui a en charge le secteur nous a fait un premier rendu de ses orientations, présenté en Commission d'Urbanisme. J'ai d'ailleurs demandé à nos collègues du Conseil Municipal qui ne sont pas de la majorité, s'ils le souhaitent, de nous mettre par écrit leurs réflexions afin que nous nous enrichissions les uns et les autres des propositions qui seront faites.

La réflexion engagée, si c'est l'abandon du projet du zone dortoir, porte sur plusieurs pistes pouvant être regroupées, qui ne sont pas opposées les unes aux autres.

Il y a l'idée d'un marché couvert.

Il y a l'idée d'une offre hôtelière, que ce soit en résidence étudiante ou en résidence hôtelière pour personnes âgées.

Il y a également une idée de pépinière d'entreprises.

C'est ce qui pour l'instant ressort des travaux et des consultations qui nous ont été remises, des échanges que j'ai pu avoir ou que l'Adjoint à l'Urbanisme, Anne-Marie DOUGNIAUX, qui a cela directement en charge, a pu recevoir également.

Voilà les orientations. Ce ne sont pas 450 logements.

Deuxième projet important, une opposition déterminée, par tous les moyens légaux et juridiques que nous utiliserons, au projet de déviation du RD153. C'est clair. Il est meurtrier pour un certain nombre de quartiers, tous ceux situés le long de l'avenue Villeroy, le long de l'avenue Darblay, tous les riverains de la rue de l'Abreuvoir qui auront une autoroute urbaine devant eux. Cela ne condamne pas seulement la valeur financière des biens patrimoniaux dans ce secteur, car quand vous avez une autoroute urbaine devant chez vous il est bien plus difficile de vendre votre bien, mais cela détruit également toute la qualité de vie. En plus, nous sommes dans un secteur de densité scolaire forte, car nous avons le privilège, à MENNECY, d'avoir le plus gros collège de l'ESSONNE avec, selon les années, plus ou moins 1 000 enfants dans le collège. Il est situé dans une voirie en descente, avec une résidence de personnes âgées de plus de 60 personnes. C'est un projet fou. Une déclaration d'Utilité Publique a été faite, la balle est dans le camp du Conseil Général. Cela représente sur le plan financier des sommes colossales pour le Conseil Général, car cette opération est de plus de 20 millions de francs; 20 millions pour bousiller la vie et la quiétude de toute une partie de notre Ville, ce n'est pas acceptable.

Je vois que certains en rient, il faudra qu'ils aillent parler avec les gens qui habitent rue de l'Abreuvoir et leur expliquer que le projet du Conseil Général est tout à fait innovant, valorisant, qualitatif pour les habitants de MENNECY...

Troisième point important : l'Espace Champoreux. Il fait l'objet de la démagogie la plus absolue d'un certain nombre de personnes que j'attends avec impatience d'écouter dans quelques instants. Je pèse mes mots en parlant de démagogie. L'Espace Champoreux, tout le monde voit ce que c'est, c'est l'épicentre de notre Ville, un ensemble de 12 hectares qui, pendant longtemps, a posé problème aux municipalités. Les municipalités que j'ai conduites avaient zoné ce secteur en NA (Non Affectée, zone d'attente), la municipalité précédente a fait le choix de zoner ce secteur en AU (A Urbaniser) et c'est la situation actuelle.

Nous avons créé un groupe de travail, porté par une Association qui d'ailleurs ne s'est créée, dans sa finalité initiale, que pour la défense de ce site il y a environ deux ou trois ans. Cette

Association, tout comme nous majorité municipale, considère que les projets qui étaient portés en fin de mandat dans la précipitation par la dernière municipalité n'étaient pas acceptables. En l'occurrence, le programme de construction immobilière de plus de 200 logements, pré-confié à un aménageur immobilier bien connu, Kaufmann et Broad, n'était pas raisonnable compte tenu de l'état des voiries, des réseaux et de la géographie de cette zone où il y a peu de sorties possibles.

La position de la municipalité, comme sur le secteur de la Gare, n'est pas arrêtée, mais nous savons ce que nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas l'urbanisation totale de ce secteur. Nous voulons un couloir écologique. Le seul argument, pour défendre des zones vertes face aux propositions écrites dans le SDRIF, est d'avoir un couloir vert. Si cette zone est totalement bétonnée à terme, il n'y a plus de couloir, mais un mur. Il y a donc une impérative nécessité que le zonage, et c'est d'ailleurs ce que propose le groupe de travail, soit de l'ordre de 3,5 hectares, mais cela peut aller jusqu'à 5 hectares sur les 12, pour constituer ce couloir vert, donc en zone *non edificandi*.

Cela pose aussi problème : où le fait-on passer, qui va-t-on léser sur le plan financier ? Il y a des propriétaires et la valeur foncière d'un terrain non constructible et celle d'un terrain constructible est différente. Il est facile de dire de tout mettre en N, mais il y a des problèmes de propriétaires.

Autre problème, nous ne sommes pas dans une île. Le SCOT et les documents préfectoraux ne permettraient pas de tout mettre en N (zone naturelle). En revanche, on peut tout à fait défendre une portion en N, qui peut être, si je m'en tiens à ce qui est proposé par le groupe de travail, de l'ordre de 3,5 hectares. Nous y sommes favorables, même à une dose plus forte. Pour le reste, toutes les options sont possibles, sauf du bétonnage. Cela peut être les suggestions qui nous ont été faites, cela peut être une résidence pour personnes âgées. Il y a eu une proposition consistant à développer de l'agriculture biologique dans ce secteur. Cela peut tout simplement être une réserve foncière qui, à terme, peut permettre à la commune, le jour où il y aura des équipements à faire, en écoles ou en bâtiments, de pouvoir le faire. La réflexion est engagée, comme dans le secteur de la Gare. Un rapport nous a été transmis par le groupe de travail, il a été examiné en Commission d'Urbanisme et j'attends, pour ceux qui le souhaitent, des écrits et propositions de tous autour de cette table.

Le quatrième point qui me semble important est le stade Alexandre Rideau. Il doit être protégé. Il n'y a aucune hésitation, il faut que le zonage, qui est actuellement en AU, ce qui permet une urbanisation potentielle, soit changé et que l'on en vienne à un zonage N. Je crois qu'il n'y aura pas de problème avec les Services Préfectoraux, car cela relève du bon sens que de vouloir transformer un stade historique en centre-ville en une zone d'habitat. Je crois que c'est un des rares exemples en FRANCE.

Cinquième point : les logements sociaux. Que cela plaise ou non, nous sommes dans un état de droit et il faut en faire. La contrainte est de 20 %. Le manque est de 260. Il faut en faire, pour deux raisons. Une est le droit, car nous sommes tenus de respecter la loi. Si nous ne le faisons pas, nous serons lourdement pénalisés. Par ailleurs, il faut en faire malgré les petits égoïsmes des uns qui ont le cœur d'un côté et le porte-monnaie de l'autre, mais qui peuvent demain avoir le problème de loger leurs propres enfants sur MENNECY.

Or, c'est une ville chère. On sait que le salaire moyen en FRANCE est de 1500 €. On connaît le prix du mètre carré à MENNECY, qu'il soit bâti ou à bâtir, je vois la liste d'attente et les demandes qui existent en termes de logements sociaux, qui touchent tout le monde et pas seulement des gens venant d'ailleurs dont certains disent qu'ils vont venir envahir notre Ville avec toutes les nuisances. Nous avons, nous aussi, des enfants, des petits-enfants de MENNECY qui cherchent à se loger dans du locatif aidé. Que cela plaise ou non, la municipalité -et c'est ma volonté politique- ira de concert avec l'Etat dans cette démarche. Tous les gens qui prendront des arguties démagogiques en utilisant les vieilles peurs pour dire que le logement social est une calamité, qu'il ne faut surtout pas qu'il y en ait, ont je pense une mauvaise analyse. Je ne me situe pas dans cette logique.

Nous n'arriverons sûrement pas d'un claquement de doigts, en une annuité, à corriger ce déficit de plus de 260 logements. La raison en est toute simple. Il est difficile de faire du logement social dans des communes où le foncier est cher. Les bailleurs sociaux, les sociétés qui construisent du logement social ont besoin de terrains pas chers, sauf à faire du très vertical, du très haut et à densifier, mais ce n'est pas dans l'ère du temps, ni la volonté municipale.

Nous signerons un contrat qui nous est quasiment imposé, mais nous le faisons raisonnablement. C'est un contrat de mixité sociale que nous signerons dans les mois à venir. Je rencontre dans quinze jours sur ce point avec mes Adjoints le Préfet et ses Services, qui nous fixeront un calendrier. Une opération est visualisée sur un terrain d'Etat, qui n'est pas un terrain municipal mais que le Conseil Municipal connaît bien, les gens qui suivent nos travaux aussi puisque nous avons délibéré ici même il y a quelques mois pour retirer ce que l'on appelle notre droit de priorité, donc le droit de préemption. C'est un terrain qui se situe le long de l'Avenue de Villeroy, face au Parc, derrière les haies, où il y a déjà actuellement sur 1,5 hectare des logements à caractère social, qui ne sont plus occupés que par sept personnes.

Sur ces terrains d'Etat nous avons retiré notre droit de priorité et, sous l'égide de l'Etat, la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) est en train de finaliser la vente de ces terrains à un opérateur bailleur social très connu qui s'appelle 3F, qui gère sur notre commune un parc de logements, Les Acacias, qui paradoxalement n'est pas du logement social mais qui, à la suite des interventions que nous avons faites avec mes Adjoints, va passer pour 90 logements en logement social. Il est pré-positionné sur ce site de 110 à 130 logements sociaux, qui seront bien évidemment faits avec la présence de la Ville de MENNECY au moment de l'établissement du cahier des charges, dans les jurys de concours et choix des architectes.

Nous sommes dans le périmètre classé, sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France. Nous aurons un habitat social qui sera qualitatif : c'est la ferme volonté municipale. Ce sera une chance pour les gens qui vivront dedans, car il est assez rare qu'il y ait du logement locatif aidé en centre-ville à proximité d'une gare et près d'un parc. Nous serons dans la continuité de ce qui existe aux Chatries, avec une architecture diversifiée, sûrement moins haute, qui prendra en compte la préservation de tout ce qui est également autour.

Je le dis clairement, si l'on s'en tient au calendrier (je ne suis même plus dans le PADD, mais dans un document très précis), il faut à un bailleur 36 mois, d'après ce qu'il nous a dit, à partir du moment où il a la maîtrise des terrains pour livrer les appartements. Je le dis pour toutes celles et ceux qui sont en attente depuis fort longtemps parfois à MENNECY de logements.

Coup de loupe aussi sur le Parc de Villeroy. Actuellement il est classé, mais à mon sens insuffisamment protégé. La protection la plus forte au niveau des zonages du PLU est le N1 (N veut dire naturel, mais il y a N1 et N2) et il est clair -c'est également l'avis du groupe de travail ayant pris en compte ce site- qu'il y a la volonté de faire un classement en N1. Nous y sommes favorables.

Autre point : l'éco-quartier. Je reviens à ce que je disais tout à l'heure au regard du "porter à connaissance", si nous voulons faire une pause ce serait en revanche une erreur de faire croissance zéro. En effet, si vous faites croissance zéro en habitat, un phénomène de vieillissement de la population, de sous-utilisation des équipements se produit. Il faut une croissance. Cette croissance telle que proposée par le Préfet, je la trouve excessive. Faire d'ici l'horizon 2015 1 100 à 1 200 logements sur MENNECY me semble déraisonnable, en particulier au vu des équipements actuels, même en intégrant ceux que nous pourrions acquérir avec des participations d'aménageurs. Nous serons donc très en deçà.

Néanmoins, nous sommes obligés, sauf à passer pour de très mauvais élèves, de construire. Il y a une zone qui naturellement est prévue à cet effet, qui s'inscrit d'ailleurs dans le PLU actuel et dans la logique du SDRIF, celle du secteur de la Remise du Rousset, qui est plus adaptée,

principalement dans ce qui se situe à côté du stade Jean-Jacques Robert. La démarche municipale consiste à ouvrir à l'urbanisation sur ce secteur avec trois contraintes :

- de la mixité sociale, à savoir une diversité d'habitat, même si la dominante doit rester pavillonnaire, car tous ces secteurs, que ce soit au Rousset ou dans le Levitt à côté, sont de type pavillonnaire. Mixité sociale donc, avec du logement social, mais en maisons accolées. C'est plus difficile à faire, mais nous le ferons.

- Garder un couloir écologique. C'est dans la continuité de ce qui a été dit : pas de mitoyenneté avec le village Levitt.

- Je parlais tout à l'heure des embouteillages, de l'urbanisation forte. Il est évident, cela semble logique mais il faudra qu'il y ait des incitations à cela, qu'à partir du moment où l'urbanisation se fait en bordure de déviation, les flots essentiels de gens qui vont travailler et qui vont sur PARIS ou sur EVRY, prendront naturellement la déviation, ce qui j'espère, immanquablement, sortira (je le souhaite le plus vite possible) les diverticules du barreau sud qui seront à cette hauteur.

- Dernier point -c'est redondant, mais la répétition marque bien la volonté en tous domaines de faire-, la desserte du VAL D'ESSONNE, le fameux barreau sud. La municipalité précédente, comme les municipalités voisines et la CCVE, ont adopté un tracé qui n'est pas figé, de barreau sud, qui, partant de Ballancourt et véritablement de Chevannes, a pour objet de rejoindre les zones industrielles Montvrain II et, au-dessus, les zones dites des *Haies blanches*.

Ce tracé, qui heureusement n'est pas finalisé, pas financé, qui n'apparaît même pas dans le document fort complet pourtant d'intentions du Conseil Général, intitulé "2020", où l'on parle de grands projets routiers, mais pas de celui-là, est un projet lourd de l'ordre de 40 M€, quel qu'en soit le tracé et qui, à mon avis, n'est pas satisfaisant.

Le principe doit être maintenu, mais le tracé doit être amélioré, en particulier sur deux points : la proximité actuelle du ruban de voirie nous semble trop proche du Levitt, en particulier de tout ce qui est de l'AFUL des Myosotis où l'on se situe à environ 450 mètres, et il y aura des trafics considérables ; les liaisons douces n'ont été prévues que dans le sens de la circulation. Cela veut dire qu'il est envisagé de faire des pistes cyclables, mais sans aucun franchissement. Il y aura donc une véritable frontière, qui coupera le plateau en deux là où cela passera. Cela surenchérira sûrement le projet, mais il est indispensable et de bon sens qu'il y ait des zones de franchissement, vraisemblablement en voie souterraine, que ce soit pour les gens qui courent, qui font du vélo, qui utilisent cet espace ludique, ou pour les chevaux, les cavaliers, les gens qui veulent y passer.

Sinon, il y aura ce mitage qui a fait que, dans de nombreuses régions de FRANCE, à partir du moment où l'on fait beaucoup de voiries, on rend impossible toute activité, toute existence avec des activités à caractère rural, qu'elles soient agricoles ou péri-agricoles, car les gens ne peuvent plus sortir leurs engins ni leurs chevaux. Au bout d'un moment, ces terrains deviennent bétonnés. C'est ce que l'on voit partout.

Voilà, résumé de manière très synthétique, le document que vous avez. Je le rappelle, ce n'est qu'un document d'intention. Je souhaite maintenant écouter les uns et les autres pour voir quelles sont les propositions et réflexions pour venir enrichir ce document.

Mme PRAT.- Comme vous le dites, c'est un document d'intention. Il ne faut pas oublier cependant qu'il est la pièce maîtresse du PLU. Il faut que ce soit un document clair, pour qu'il soit compris par tous les habitants dès la première lecture. Il faut qu'il soit accessible au public. Or, dès la première lecture nous avons trouvé ce PADD vague, imprécis, avec beaucoup de contradictions. Pourquoi?

Sur plusieurs choix, il est indiqué "nous sommes en réflexion", surtout pour le secteur de Kappa et du Champoreux où il est indiqué "ces secteurs font l'objet d'une réflexion en cours sur leurs

futures descinations". Nous trouvons souvent le mot "réflexion" ou "sera étudié", "une attention sera portée", "cette zone pourra...", "on s'intéressera".

Nous avons l'impression que sur tout cela on n'a que des vœux pieux et non des décisions et des choix.

Or, qu'est-ce que le PADD ? Normalement, c'est l'aboutissement de la réflexion. Quand on rédige le PADD, c'est que l'on a réfléchi, on se dit que l'on veut telle et telle chose pour la ville, que dans tel secteur il y aura telle et telle chose. Il faut que ce soit clair et précis.

Il faut réellement définir les orientations générales d'urbanisme et vous ne le faites pas. Cela laisse des portes ouvertes à des adaptations ultérieures : "on va mettre en AU", "on gèlera". Non, il faut dire ce que l'on veut faire.

Je vais vous donner des exemples d'imprécisions.

En page 10 vous écrivez: "Mise en valeur du stade Rideau plutôt que de le détruire au profit de logements et de commerces". Nous sommes d'accord avec vous, nous nous sommes battus pour que le stade Rideau ne soit pas détruit, mais en dessous vous indiquez "un projet de salle polyvalente destinée à la pratique du sport et aux activités culturelles est en réflexion". Nous ne comprenons pas où sera cette salle. Sera-t-elle sur le stade Rideau ? Moi, personnellement je ne comprends pas. Si elle est sur le stade Rideau, il faut l'indiquer. Si c'est ailleurs, il faut le dire.

Quand je prends la page 11, vous parlez "du développement du stade Rideau". Je fais alors une connexion et je me dis que la salle polyvalente sera sûrement sur le stade Rideau, mais d'autres personnes qui le liront diront que ce n'est pas clair, qu'il y a un doute.

En page 5, vous parlez de "développement d'activités économiques à la Ferme de la Verville", mais quelles sont ces activités ? Cela se situera où, sur quel terrain ? Il y a des visées, mais il faudrait le dire. Ce n'est pas vraiment clair.

Nous pensons qu'il y a également un manque d'évaluation des équipements nouveaux. Cette imprécision rend ce PADD incohérent et nous avons l'impression d'un manque d'anticipation.

En plus, ce PADD constitue un reniement de vos engagements électoraux. Concernant la Remise du Rousset, je prends votre tract d'engagements et, dans la section "Urbanisme, Transport et Aménagement Durable", dans l'engagement n°3 il est indiqué : "les terrains dits de la Remise du Rousset ne seront pas classés en zone urbanisable au-delà de la zone du Rousset. Cette zone tampon entre les communes est un poumon vert indispensable pour notre cadre de vie et qualité de vie. Il doit rester en espace agricole". Or là, vous voulez le mettre en zone urbanisable.

Vous avez également parlé dans vos engagements de concertation. C'était l'engagement n°1. Or, en tant qu'élus nous n'avons pas été concertés. Nous avons reçu le PADD juste avant la Commission Urbanisme, dans une première version, et ensuite une deuxième version a été mise sur table. Il est indiqué dans la délibération que nous avons donné notre avis, mais quand nous l'avons reçu sur table, nous ne savions même pas ce qui avait été changé.

Concernant le Conseil Local d'Environnement, je vous demande, s'il vous plaît Monsieur le Maire, de retirer la phase "Vu la consultation du Comité Local d'Environnement", car en tant que membre de ce Comité Local d'Environnement je n'ai pas reçu de convocation pour le 28 janvier quand le document du PADD a été remis sur table. Certaines personnes qui étaient venues lors de cette réunion m'ont dit ne pas avoir été consultées, avoir eu le document sur table et ne pas avoir pu le lire. Lire dix pages ainsi n'était pas possible. Ce que vous indiquez dans la délibération "Vu la consultation du Comité Local d'Environnement" est donc faux. Nous voudrions que cette phrase soit retirée.

Nous avons indiqué avoir trouvé le PADD vague et imprécis, mais nous y avons également trouvé de nombreuses contradictions. La première est que la Ville de MENNECY veut "préserver l'agriculture périurbaine et favoriser la biodiversité urbaine", mais en même temps vous vous attaquez au Rousset, espaces agricoles.

Vous vous prononcez en faveur d'une pause à l'urbanisation et vous allez mettre le Champoreux en urbanisable, tout comme la gare, je suppose, plus un espace agricole. Pour ce qui est de la gare, nous y sommes tout à fait favorables car cet endroit doit être valorisé et il ne doit pas y avoir une urbanisation massive comme elle était prévue avec 450 logements, ce qui était impensable. Nous nous sommes battus nous aussi pour qu'il n'y ait pas d'urbanisation aussi massive là-bas, mais il ne faut pas dire "pause à l'urbanisation" et urbaniser de l'autre côté, car c'est contradictoire.

A propos du couloir écologique, je suis ravie de vous entendre dire qu'il vous tient à cœur. Ce couloir écologique nous tient aussi à cœur.

En page 11, vous indiquez "l'existence de l'arrêté de biotope de 1994 ouvre la réflexion communale à l'instauration d'un couloir écologique entre la rivière et le plateau agricole de Chevannes, incluant le Parc de Villeroy, la partie est de Champoreux et le bois de la Verville", et vous vous arrêtez-là. Et le Rousset, alors ? C'est le début du plateau de Chevannes ! Vous arrêtez votre corridor au bois de la Verville. Il faut ajouter sur votre PADD le Rousset, pour qu'il y ait une connexion des sous populations animales et végétales.

Ce couloir écologique doit être conséquent. J'ai été ravie de vous entendre dire que pour le Champoreux vous étiez d'accord pour 3,5 hectares. Cela doit être un couloir de 100 mètres. Cependant, tel que le PADD est rédigé, la continuité écologique n'est pas réellement affirmée. Or, vous savez que, pour le SDRIF, la notion de continuité écologique est très importante. Quand je me suis souvenue de la première version de votre PADD, et les Menneçois doivent être informés de la première version de ce PADD, on y parlait de 250 logements à la Remise du Rousset et il était indiqué "Ce programme sera desservi par un branchement sur le giratoire actuel en direction de la route de Chevannes et de la déviation sur la RD153". C'est une contradiction, car une telle phrase est incompatible avec l'existence d'une coulée verte conséquente.

Votre politique locale, telle qu'indiquée sur le PADD, n'est pas cohérente avec le développement durable. Vous parlez de développement durable Monsieur le Maire, plusieurs fois, mais vous ne faites pas réellement une place au développement durable. Le problème des réseaux est évacué, on ne parle plus des problèmes de réseaux à MENNECY; il n'y a plus de problème de réseaux à MENNECY. Or, quand vous voulez mettre 250 logements à la Remise du Rousset, quand vous voulez urbaniser une partie du Rousset, une partie de la gare, sûrement "Entre deux voies" à côté du bois de la Justice, et d'autres endroits encore à urbaniser, il faut voir si les réseaux sont capables d'accepter une telle urbanisation.

Je rappelle en plus que dans le SDRIF -vous pouvez en avoir la carte- nous sommes classés en zone de ruissellement. D'ailleurs, même le "porter à connaissance" de Monsieur le Préfet, je le trouve comme vous carrément excessif, car MENNECY a beaucoup donné.

Ce risque de ruissellement va croître avec toutes ces urbanisations qui vont être faites. Cela va entraîner l'imperméabilisation des sols. Ceci risque d'entraîner aussi des inondations. Je rappelle aussi que le secteur de "Entre deux voies" a été classé en AU3 et AU4 (R+1+C). Cette zone va être urbanisée. Il va donc y avoir des conséquences sur le ruissellement.

Ce PADD fait place à l'étalement urbain, contrairement aux recommandations du SDRIF qui refuse l'étalement urbain et demande la continuité des espaces écologiques et surtout de limiter l'imperméabilisation des terrains par une maîtrise des ruissellements à la source. Il insiste surtout sur le fait qu'il faut maintenir des espaces agricoles périurbains. Je rappelle que le SDRIF n'est ni pour 2014, ni pour 2020, mais pour 2030. Je me demande donc si l'on est vraiment en cohérence avec le SDRIF et le SCOT.

Pour la Remise du Rousset, où vous voulez urbaniser, vous dites que vous allez mettre làbas une Maison de la Petite Enfance, une salle pour les Associations. Je ne sais pas comment vous allez pouvoir obtenir des subventions pour la salle des Associations, car il y a eu plusieurs problèmes pour ces salles d'Associations. 250 logements sur un terrain inondable. Je vous renvoie au rapport de présentation de l'actuel PLU, page 11, où il est indiqué "A l'origine, la création du second cimetière avait été décidée le long de la déviation, à la Remise du Rousset. Le cimetière devait s'appeler "cimetière du Rousset. Ce choix n'a pas perduré, les terrains ont été reconnus inondables". D'ailleurs, une étude démontre que la nappe phréatique est à un mètre du sol. Monsieur FERET, si vous ne trouvez pas cette étude, moi je l'ai et je serais très contente de vous la donner, car certaines études sont introuvables. Heureusement, je l'ai et je pourrai vous la donner.

Concernant les déplacements, c'est bien entendu de la compétence de la CCVE, mais nous avons notre mot à dire.

Il est dommage que vous n'envisagiez les déplacements que vers le nord et pas vers MELUN. Allez sur les cartes du SDRIF et sur toutes les autres, vous verrez que MELUN sera le prochain grand bassin d'emplois. Beaucoup de Menneçois auront à se déplacer à MELUN. Il faudrait voir ces problèmes de déplacements vers MELUN.

Pour conclure, je vais prendre une anecdote. A la fin du PADD, je vois marqué "Projet Pièce N°3". Mais, Monsieur le Maire, nous n'avons eu ni la pièce N°1, ni la pièce N°2! Cela veut dire que ce document n'est pas tout à fait terminé.

M. RICHOMME. - J'ai beaucoup de choses à dire et même si parfois elles sont en accord avec Madame PRAT, je vais les répéter car je veux les souligner.

Ce PADD est très important. Nous avions fait cette campagne tous autour de la table pour la révision du PLU et nous l'avons votée. Maintenant, nous y sommes. C'est très important. C'est pour cela qu'il faut prendre le temps de travailler les dossiers et de voir en profondeur quel avenir on veut donner à MENNECY.

Sur la méthode, je ne fais pas le même constat que vous. Je ne trouve pas qu'il y ait eu concertation pour l'élaboration de ce document. Madame PRAT évoquait le problème du CLE, moi je me demande à quoi il sert. Jusqu'à ce jour, je n'ai eu aucun compte rendu et je ne pense pas que mes collègues autour de cette table aient eu le compte rendu du Conseil Local d'Environnement. On ne sait pas ce qui s'y fait ni quel essor ou source de travail cela peut apporter.

En ce qui concerne les Associations, il est vrai que vous avez mandaté trois Associations: l'ASEC, l'ADEMO et l'Association de Monsieur FERET, pour travailler sur trois projets, mais pour le PADD les Associations n'ont pas été concertées. Vous pouvez le voir, vous avez reçu, Monsieur le Maire, comme moi et sûrement Madame PRAT, des courriers de l'Association ASEC qui vous font deux pages de remarques sur le PADD. Vous avez reçu comme moi un courrier de l'Association ABADE, qui a écrit environ huit pages de remarques. Et vous avez reçu les Menneçois. Nous aurions pu avoir des photocopies du cahier mis en Mairie, sur lequel les Menneçois inscrivent ce qu'ils ont à dire sur le PADD.

Nous n'avons pas ces documents autour de la table et je ne pense pas qu'il ait été fait bonne communication du fait que l'on travaille sur le PADD et que l'on peut aujourd'hui consulter les Menneçois sur ce sujet.

Je ne suis pas d'accord avec votre point de vue. Je trouve la concertation insuffisante. C'était une de vos revendications, comme moi, quand Monsieur MONIER était en place, mais je vois que l'on ne fait pas mieux.

Il est très important qu'autour de la table on sache ce qu'est le PADD. C'est important, car quand on sait ce qu'est le PADD et quels sont ses objectifs, on peut commencer à savoir ce que l'on doit mettre dedans. On peut y mettre une page ou 35 pages. Ce qui est important, c'est de savoir quels sont les objectifs et ce que l'on met dedans pour y répondre.

Le PADD permet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, de traduire cela en objectifs détaillés sous forme d'un programme d'actions. Ces mots sont importants.

14

de

'ée et. tre

le,

us

ers le

ait

jet

ire

ord

our our

eut

eu i je

nes sait

ois

ion ion

ons it à

nne les

nte.

car l'on

de

iels

Il permet d'être compatible et de compenser les impacts négatifs du développement économique et de l'expansion urbaine et d'assurer un caractère réversible du processus et des aboutissements de l'urbanisation. Ce sont là les finalités du PADD.

Pour cela, vous avez fait un document et vous nous avez présenté sa partie III avec les axes stratégiques, décomposés ensuite en cinq grandes orientations.

Je voudrais rappeler quels sont les objectifs d'un PADD :

- Concevoir une urbanisation maîtrisée. C'est ce que vous avez dit.
- Instaurer une protection environnementale renforcée,
- Améliorer le déplacement urbain,
- Remettre à niveau l'offre d'équipements publics ou d'intérêt général,
- Renforcer l'emploi.

Ce sont là les cinq grandes orientations. Nous avons lu la partie III et dans la partie IV vous détaillez ces cinq grandes orientations. Pour la sémantique, entre tout ce qui est dit dans la partie III et dans la partie IV il y a beaucoup de répétitions. La partie III est un melting-pot de toutes vos intentions, la partie IV est bien détaillée. C'est sur celle-ci que je vais m'appuyer.

Premier objectif de votre PADD: "concevoir une urbanisation maîtrisée". Vous nous dites faire une pause à l'urbanisation. Il faut faire des logements sociaux, mettre en œuvre notre parc d'équipements et le "porter à connaissance", contrainte que nous avons tous, de 16 700 habitants, soit plus 3 000 habitants, plus 1 100 logements.

Vous nous parlez de la Remise du Rousset avec l'éco-quartier. Comme le dit Madame PRAT, Petite Enfance, Vie associative, tout cela avec du "pourrait". Or, le "pourrait" veut dire que l'on peut, mais que l'on ne peut pas. En tout cas, cela laisse une grande marge de manœuvre, c'est un chèque en blanc.

Une pause à l'urbanisation quand on propose d'urbaniser un petit bout de Champoreux, et je suis très content de vous entendre dire que vous laissez ce couloir, mais nous en reparlerons... Et sur Kappa et Rousset ce n'est pas une pause à l'urbanisation. En plus, la pause à l'urbanisation avec + 3 000 habitants dans quelques années et plus 1 100 logements, c'est une contradiction.

Réhabilitation du parc d'équipements publics, je veux bien, mais avec quels investissements et que proposez-vous ? Dans cette première partie, on marque "une urbanisation maîtrisée", mais je vois qu'il n'y aura pas de pause et surtout que ce qui est constructible sera construit.

La deuxième grande orientation dans le texte est "instaurer une protection environnementale renforcée". Vous nous parlez de protection des ENS, du parc, des Evip... je suis d'accord... du couloir écologique, c'est bien, et de l'entrée de ville. Excusez-moi, mais quand on sait ce que nous avons dû batailler pour que les panneaux 10/10 soient présents à chaque entrée de ville, je ne trouve pas qu'il suffise d'un PADD pour changer les choses. Vous avez la volonté, on peut le faire.

Cette partie "protection environnementale" se résume à cela. Cela veut dire que l'on ne change pas ce qui est classé sur MENNECY ; on protège, rien de plus. C'est le statu quo dans ce texte jusqu'en 2018.

Troisième axe : "améliorer le déplacement urbain". Vous nous dites être opposé au PN19, disant que c'est un aspirateur à voitures. C'est votre avis, nous l'avons entendu, mais nous ne sommes pas d'accord. Nous pensons que ce passage à niveau est dangereux, que cette déviation est nécessaire, que ce n'est pas un aspirateur à voitures. Vous allez faire recours sur recours, reporter le projet et, au lieu de le faire dans quelques années, il se fera dans 20 ans. Vous allez faire recours sur recours, mais la déviation se fera dans très longtemps. Or, ce texte doit tenir compte, même si cela vous ennuie, du fait que la suppression du passage à niveau va se faire, même si dans votre estimation c'est très loin, même si vous allez ralentir le processus. Un jour ce projet aura lieu et cette zone doit être prévue en conséquence.

Vous parlez aussi de la desserte vers les autres agglomérations et vous dites être d'accord pour la déviation du barreau sud. Je suis content, mais il y a cependant une petite différence entre ce qui est écrit et ce qui est dit, car vous êtes d'accord pour la déviation, mais avec un petit changement de tracé. Il y a un consensus sur le tracé actuel, les choses vont avancer, mais il ne suffit pas que ce ne soit pas inscrit dans ESSONNE 2020 et que ce ne soit pas au prochain budget du Conseil Général pour que cela n'avance pas, au contraire. Cependant, si vous faites encore des modifications de tracés, malheureusement cela n'aura pas lieu sous votre mandat.

Vous parlez de déplacements extra-muros, mais ce n'est pas une compétence de la Ville, on ne peut pas gérer les déplacements extra-muros. On peut gérer les déplacements intra-muros. En ce qui concerne les déplacements alternatifs, je trouve ce document extrêmement faible. Il n'y a pas de vision sur d'autres déplacements alternatifs, sur tout ce qui est liaisons douces, pistes cyclables, etc. Je trouve ce document extrêmement faible.

En conclusion sur ce déplacement urbain : il y a des zones de désaccord entre nous, c'est normal, mais aucun objectif.

Quatrième axe: "remettre à niveau l'offre d'équipements publics ou d'intérêt général". L'école Verville, les Myrtilles, nous sommes d'accord, nous vous l'avons dit au dernier Conseil Municipal. On parle de Petite Enfance, mais je mets un point d'interrogation car je ne sais pas ce que vous voulez faire.

Quant aux équipements sportifs, ce sont là aussi des vœux pieux. Où les mettez-vous, comment?

Un projet de salle polyvalente (sport et culture), mais où ? Nous avons remarqué que vous faites mention de "écologiquement irréprochable", mais c'est dans la logique de toutes nos futures constructions HQE. Cependant, comment le faites-vous et où ? C'est encore un mystère.

En ce qui concerne l'offre d'équipements, cela se résume à l'école des Myrtilles et à Verville, mais sur le reste nous nous posons la question. Nos équipements, même s'ils sont nombreux par rapport à notre Ville, sont insuffisants. Si l'on veut accueillir d'autres Menneçois avec des équipements aujourd'hui insuffisants, comment allons-nous faire ? Il y a encore des lacunes de ce point de vue.

Dernier axe : "renforcer l'emploi dans le périmètre communal". Il y a un paragraphe pour dire que l'emploi, c'est bien. Nous sommes tous d'accord, il faut de l'emploi sur notre commune. L'axe principal est de renforcer le centre-ville, la gare, le Bel-Air, le Verville. Nous sommes d'accord avec vous quand on voit les difficultés du centre-ville et dans certaines de nos zones pour avoir de l'emploi.

Une notion intéressante : ce qui figure dans votre texte sur l'attractivité, qui peut être économique, du PNR (Parc National Régional). Nous y sommes sensibles, mais nous nous posons cependant des questions sur les apports d'emplois que votre proposition peut amener.

Nous pensons que la politique, ou en tout cas les stratégies défendues dans votre texte, sont un peu insuffisantes.

En dernière page, comme le dit Madame PRAT, alors que la partie IV était bien ficelée avec les cinq objectifs, il y a les nouvelles orientations. Vous nous parlez de la gare, des propositions de suppression de passage à niveau, de logements sociaux. Nous sommes d'accord pour faire des logements sociaux et nous pensons même qu'il va falloir accentuer pendant votre mandat ces logements sociaux à plus de 20 %. Pour toutes les nouvelles constructions, vous allez devoir faire le maximum à 25 %, voire 30 %, et ne pas dire que vous ne faites pas de logements sociaux à tel endroit.

Les logements sociaux, Monsieur DUGOIN, ne peuvent pas être que sur le terrain de la DGAC. En plus, je crois que ce n'est pas si simple que ce que vous nous présentez, car il y a un problème de COS, un problème pour mettre 120 logements en face d'un collège. Ce projet n'est pas si simple.

Le problème des Acacias n'est pas si simple. Il va falloir, même si la population menneçoise augmente, rattraper le retard et anticiper. En termes de logements sociaux nous sommes tout à fait d'accord avec le discours que vous avez écrit et que vous avez présenté ce soir, mais la question est de savoir où. Je ne pense pas que la DGAC et les Acacias soient suffisants.

Voilà les conclusions de notre lecture pour rappeler ce qui est très important, les cinq grandes orientations présentées dans ce PADD que j'ai appelées dans mon introduction les objectifs et les finalités, et la façon d'y répondre dans ce document. On voit ce qui est important.

Nous n'avons pas envie de faire un PADD et un PLU à chaque mandat. C'est un gros œuvre, quelque chose qui nous engage pour l'avenir. Même s'il est important de faire des modifications, il ne faut pas avoir à renouveler l'exercice chaque fois tous les cinq ou six ans parce que des choses auront été mal faites.

Dans les cinq grandes orientations, vous avez parlé d'une urbanisation maîtrisée. C'est en contradiction avec la pause que vous nous présentez.

Vous nous parlez de protection environnementale renforcée, nous trouvons ce texte insuffisant.

Vous nous parlez d'amélioration de déplacement urbain, nous pensons que vous allez faire le contraire.

Vous nous parlez de remettre à niveau l'offre d'équipement, nous trouvons cela insuffisant et pas à la hauteur des exigences que nous avons sur MENNECY.

Vous nous avez parlé de renforcer l'emploi, nous voulons bien y croire, mais pour l'instant c'est du rêve.

Pour résumer mon propos en une ou deux phrases, sur la consultation, sur les objectifs que l'on peut attendre d'un PADD et sur les perspectives qui nous sont présentées, nous trouvons ce texte très insuffisant. Nous trouvons cela très insuffisant et pas finalisé pour faire face aux enjeux des prochaines années pour l'avenir de notre commune.

M. LE MAIRE. - Je voudrais d'abord remercier les intervenants. Manifestement, à travers vos remarques vous avez lu les onze pages du document.

Si vous trouvez le document un peu faible sur un certain nombre de points, je trouve vos réflexions également...

(Mme TOLLNER manifeste son intention de vouloir s'exprimer)...

Vous faites cela à deux voix ? Je veux bien. Je vous donne la parole.

Mme TOLLNER. - Ce ne sont pas deux groupes, mais je me suis livrée moi aussi à une analyse de texte, comme Madame PRAT, et j'aimerais ajouter quelques points. Je peux peut-être le faire avant la conclusion.

Tout d'abord, je rejoins Mme PRAT et M. RICHOMME sur le manque de structuration de ce document. Nous avons effectivement vu sept axes et cinq orientations et cette pièce N°3, mais il y a un manque de qualité dans la présentation de ce document, que je pense il faudrait revoir avant de le joindre au futur PLU. C'est peut-être dû au fait que ce document a été confié au milieu associatif, pourquoi pas, mais il fallait un peu de professionnalisme, si je peux me permettre. On a eu du mal à le lire.

Je voudrais tout d'abord revenir sur l'évolution démographique. Vous avez pris verbalement vos distances par rapport au "porter à connaissance" du Préfet. Cependant, dans le texte, d'après ce que je comprends, vous allez tout de même atteindre l'objectif du Préfet qui est, à l'horizon de 2015, d'avoir 16 670 habitants à MENNECY. Je l'ai compris ainsi. C'est ce que laisse entendre le PADD tel qu'il est.

Dans tous les cas, je pense qu'il serait très utile que vous ajoutiez dans ce document le nombre de personnes que vous souhaitez faire vivre dans chaque secteur concerné : combien de personnes vivront d'après vous sur le Champoreux ? Combien de personnes seront accueillies sur le secteur du Rousset ? Si l'on suit les préconisations du Préfet, il faudra caser 3 000 personnes, si je puis dire.

Pour entrer dans le détail, page 7 je lis : "Une évaluation fine des potentiels et des fragilités du secteur en franges de la vaste zone humide de marais sera réalisée". Je répète : "une évaluation fine des potentiels et des fragilités". Qu'entendez-vous par une évaluation du potentiel des zones en franges des zones humides ?

Ensuite, j'ai quelques points à ajouter par rapport au développement durable, à l'aspect écologique du développement durable où l'essentiel a été dit par M. RICHOMME et Mme PRAT. Cela aurait été l'occasion de lancer la Ville dans une dynamisation, dans un élan. Ce document ne nous pousse pas vers un nouvel élan en matière écologique. D'ailleurs, pourquoi ne pas avoir ici assumé enfin la décision de renoncer à l'usage des pesticides dans la commune de MENNECY? Cela aurait été bien, cela aurait été l'occasion.

Autre point de détail, page 8 vous évoquez les jardins familiaux. Il serait utile de nous préciser où vous comptez installer ces jardins familiaux.

Page 9, paragraphe 4.3. consacré aux déplacements, vous écrivez : "Les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle seront favorisés par un ensemble de moyens à mettre à l'étude", mais pourquoi encore mettre à l'étude alors qu'il existe déjà un certain nombre de mesures que l'on aurait pu mettre en place il y a déjà un certain temps pour réduire le trafic intra-muros, les déplacements courts à MENNECY, qui sont essentiellement effectués en voiture?

Je regrette là aussi que l'on se trouve dans cette idée de la réflexion, de l'étude, au lieu d'avancer dans les mesures concrètes.

En ce qui concerne la dernière page du projet sur le Champoreux, on se souvient que c'était un des enjeux majeurs de la campagne des municipales. J'ai vu passer, Madame PRAT, quatre versions du PADD. J'ai vu en particulier qu'autour du Champoreux il y a eu un certain nombre de propositions qui visiblement ont été rejetées au cours des travaux.

Cela reflète quelque chose d'important qui a dû se passer au sein de ce groupe où, comme vous, je n'étais pas. Une proposition initiale était la construction de 50 à 80 maisons en éco-construction, une résidence pour personnes âgées valides et le déplacement de l'école maternelle de la Verville. C'était dans la première version.

Nous en sommes maintenant à un projet de logements en éco-construction en nombre limité et j'entends moins de 50, mais je ne sais pas, ce n'est pas précis, plus une résidence pour personnes âgées (je suis très contente que l'on accepte aussi les non-valides, car il aurait été difficile de dire que l'on ne construisait que pour les gens valides) et ensuite la réserve foncière en vue de la création à terme d'équipements publics.

Nous sommes allés d'un projet assez concret vers un projet plus flou.

Vous avez évoqué verbalement les propositions émanant de l'Association ASEC et dans le document écrit on retrouve effectivement le couloir écologique. Je crois que nous sommes d'accord sur ce point. On retrouve la résidence pour séniors, mais on ne retrouve pas le Maraichage Bio comme faisant partie des réflexions du PADD. On est dans la réflexion, il fallait donc garder toutes les propositions qui étaient faites.

Il y a ensuite un point très important et j'aimerais que vous vous prononciez dessus. Si vous souhaitez protéger l'Espace du Champoreux, ou une partie en tout cas, il faudra passer par la réalisation d'un diagnostic écologique. Il devrait être évoqué dans ce PADD, et pas uniquement pour le Champoreux car il existe d'autres friches dans cette ville, c'est-à-dire des terrains qui ont l'air un peu sauvages. Ce sont les terrains les plus riches et un certain nombre sont menacés. Je pense au Bois de la

Justice, par exemple. Il faut chaque fois faire un diagnostic écologique, si l'on s'engage réellement dans une démarche de développement durable.

Merci.

M. LE MAIRE. - Je remercie les intervenants de leurs remarques. Sur le fond, je voudrais repréciser ce qu'est un PADD, même si la répétition a valeur pédagogique.

Il ne s'agit pas d'avoir un document totalement fini, de dire où l'on va mettre les jardins familiaux, où l'on va mettre telle ou telle chose. Cela apparaît ensuite plus en aval, quand nous serons dans le PLU.

Tout comme l'a dit M. RICHOMME, je le répète : c'est un document d'orientations et d'objectifs. Il est plus ou moins précis. Nous avons essayé de le faire le plus précis possible. Regardez les PADD qui sont faits dans les communes alentours, je vous invite, pas seulement à rire, Madame SEBBAG, mais à regarder et vérifier ce qui a été fait à EVRY, à BALLANCOURT ou ailleurs. Souvent il y a une ou deux pages ; nous, nous avons mis onze pages, en essayant d'être le plus précis possible.

Vous ne pouvez pas demander, Madame PRAT, un document qui soit le PLU. C'est un document d'orientations. Nous donnons donc des orientations.

J'ai bien noté que vous aviez fait un certain nombre de remarques, mais Madame PRAT, l'ensemble de vos remarques sont de forme. J'attendais des uns et des autres une vision globale de notre Ville, des orientations. Vous n'avez rien proposé. C'est votre posture, vous vous êtes contentés de dire "page 10", "page 5", "à tel endroit ce n'est pas bien".

En plus, Madame PRAT, sans vous faire de mauvaises manières vous avez pris deux exemples, mais cela s'appelle enfoncer des portes ouvertes car page 10 j'aurais voulu faire une sorte d'amalgame et dire que sur le stade Alexandre Rideau on allait construire un équipement. La langue française et la présentation font que, quand il y a des blancs, c'est que l'on change de chapitre. Vous avez amalgamé deux chapitres successifs. On parle du stade Alexandre Rideau et après il y a un espace et on dit qu'il y aura un équipement sportif, qui en effet est en réflexion. Je ne peux pas dire autre chose sur le PADD, je ne vais pas vous dire que ce bâtiment fera 10 mètres de haut, telle superficie et à tel endroit.

Toujours dans le pointillisme, ce qui est votre droit le plus absolu, vous dites page 5 "Ah ah, attention, il y a danger parce que cela risque dans le Levitt d'avoir un développement économique fort". Il est dit "L'activité économique sera développée sur les zones existantes" (nous n'avons pas dit "nouvelles") "particulièrement celle de "Montvrain II" d'intérêt communautaire". Et la commune s'intéressera (cela semble la moindre des choses de la part d'une commune) au développement d'activités en centre-ville"... Oui, on s'intéresse au devenir des commerces et quand l'un ferme ou ouvre c'est important.

Je poursuis la lecture : "... dans le secteur de la gare (effectivement, car il y a des commerces et une des déclinaisons possibles est aussi qu'il y ait des activités commerciales dans ce secteur), du Bel-Air (il y a du commerce) et de la Ferme de la Verville". Il y a effectivement un centre commercial à la Verville, qui peut non pas se développer et venir sur les espaces verts, car tout le monde sait que le Levitt est en zone UE et qu'il n'y a aucun risque d'extension, mais il peut y avoir des redéfinitions de commerces ou différents commerces à la place de ceux existants. Cela semble dans la logique normale communale que de veiller à ce qui va s'inscrire sur les zones existantes.

En ce qui concerne Monsieur RICHOMME, je suis d'accord avec lui pour dire que c'est un document d'objectifs (il est sorti, mais vous le lui direz), de cadrage, d'orientations et pas un document finalisé ligne à ligne et mètre par mètre sur ce que nous allons faire.

C'est un point de fond, M. RICHOMME dit que la déviation est nécessaire, que le barreau sud, tel qu'il est, est excellent. Je dis non. C'est un vrai point de désaccord. La déviation telle qu'elle est

pour nous est une nuisance pour les Menneçois. Quant au barreau sud, sur le principe oui, mais tel qu'il est, sa proximité avec le Levitt, l'absence des liaisons douces, tout cela fait qu'il n'est pas du tout excellent. C'est un vrai point de différence sur un dossier de fond.

Concernant les logements sociaux, j'ai bien entendu M. RICHOMME dire qu'il faut, non pas 20 %, mais 30 %. Je ne suis pas pour 30 %, je suis pour l'application de la loi, donc des 20 %. Il est vrai, Monsieur RICHOMME, qu'il n'y aura pas seulement ce qui sera construit sur le site de la DGAC, car sur tous les autres gros programmes il se passera ce qui se passe ailleurs et le Préfet imposera 20 %. Vous le verrez à travers le contrat de mixité qui sera signé.

Notre objectif, contrairement à vous, n'est pas qu'il y ait 30 % de logements sociaux, mais 20 %.

Sur un autre point de fond, la volonté de la municipalité n'est pas d'atteindre le "porter à connaissance", Madame TOLLNER. Où avez-vous vu cela ? Je m'échine à dire que le "porter à connaissance" ne sera pas respecté. Nous allons tendre vers le "porter à connaissance". Le "porter à connaissance", ce sont 1 200 logements. Où avez-vous vu dans le document que je disais, en cumulant tout ce que j'ai pu dire, que l'on arriverait à 1 200 logements ? Je l'ai dit et le redis ici, en Commission d'Urbanisme et ailleurs : nous arriverons, par hypothèse, à 500 ou 600 logements. Il me semble déraisonnable d'aller jusqu'au "porter à connaissance". Même si je prends les chiffres qui ici ont été prononcés par vous, de 250 logements ou équivalents logements sur la Remise du Rousset, l'hypothèse haute sur la DGAC à 130, si vous faites l'addition vous êtes très loin des 1 200 logements, même si j'en ai oublié 100, 200 ou 300.

Vous connaissez la Ville comme moi, additionnez, on est à 500 ou 600, pas à 1 200 logements. Je vous le dis et le redis pour que cela entre clairement dans votre tête : nous ne ferons pas 1 200 logements. Il n'est jamais écrit que nous atteindrons le "porter à connaissance" de 1 200 logements.

J'ai noté également, Madame TOLLNER, que vous aviez qualifié le document de "manque de qualité". Vous l'attribuez au milieu associatif, parce que nous avons voulu y associer le milieu associatif. Je pense que le milieu associatif menneçois appréciera vos commentaires.

Concernant les jardins familiaux, vous me posez des questions, mais j'y ai déjà répondu. Vous êtes en train de faire un numéro de claquettes qui ne correspond d'ailleurs pas à l'objet. Oui, Monsieur, cela ne correspond pas du tout à l'objet du PADD. Dans quel PADD positionne-t-on des jardins familiaux ? Bien sûr, nous ferons des jardins familiaux ! Nous en avons parlé ici, l'emprise est prévue, une DUP a été prise sur les terrains à côté du nouveau cimetière pour y faire des jardins familiaux.

Je le dis et le redis, mais vous ne voulez entendre que ce que vous voulez entendre, Madame PRAT, j'ai dit en parlant du Rousset qu'un certain nombre de garde-fous seraient pris et que dans le Rousset il n'y aurait aucune proximité avec le Levitt et les Myosotis, pour qu'il y ait une continuité du couloir écologique. Ne me faites pas le procès de contester ce que je dis cinq minutes avant.

Enfin, sur les réseaux, Madame PRAT, et en plus vous l'avez voté! Vous avez voté ici il y a quelques semaines le transfert de nos réseaux au SIARCE, car vous considérez, comme moi et beaucoup de Menneçois, que la prise en compte de nos réseaux depuis un certain nombre d'années est assez défaillante et qu'il faut mettre les choses au clair et, pour reprendre la formule de Madame TOLLNER, qu'il faut du professionnalisme. Du professionnalisme, il y en a au SIARCE, c'est pour cela que vous avez voté: pour confier les réseaux au SIARCE. Nous avons bien conscience que le problème des réseaux est important. C'est bien pour cela que nous ne voulons pas faire 1 200 logements. Je sais qu'il y a un problème de réseaux.

Le SIARCE est venu devant la Commission d'Urbanisme élargie, vous y étiez, vous êtes intervenue. Il est venu devant les AFULs du Levitt où le problème des réseaux est encore plus

spécifique, pour expliquer les choses et prendre tout cela en compte. Alors ne nous dites pas que nous n'allons pas le prendre en compte.

J'ajoute, et vous le savez mieux que quiconque puisque vous êtes une férue de juridisme, qu'en ce qui concerne les réseaux ce sera vu dans les annexes du PLU. Actuellement, en effet, il y a un vide dans les annexes du PLU en matière de réseaux. Il faudra le remplir, mais ce n'est pas au niveau du PADD, document d'orientations, que nous allons parler du problème des réseaux qui seront pris en compte dans les annexes d'un document qui viendra dans six ou huit mois.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire. Ceci étant, je voudrais, au-delà de la diversité du positionnement des uns et des autres, vous remercier d'avoir lu le document, d'en avoir eu la lecture que vous vouliez et de nous donner acte que l'on aurait pu faire une ou deux pages, mais que nous en avons fait onze, qui sont denses et qui volontairement sont restées des orientations. Vous le savez, nous n'avons, que ce soit l'Adjoint à l'Urbanisme ou moi-même dans les Commissions, jamais différé. Nous avons toujours répondu à des points précis.

Il y a des points de divergence sur le fond, je l'ai bien compris Monsieur RICHOMME, en matière de logements sociaux, en matière de circulation et de déviation, mais je ne peux pas laisser dire que l'on atteindrait le "porter à connaissance" de 1 200 logements.

Madame PRAT, j'en ai bien conscience, vous travaillez toujours excellemment les dossiers, mais il ne faut pas se tromper de débat. Le PADD n'est pas le PLU.

Mme PRAT. - Allez-vous enlever la phrase "Vu la consultation du Comité Local d'Environnement", puisque c'est faux ? C'est un mensonge. Je tiens à ce qu'elle soit enlevée, car cette phrase est fausse.

Vous avez rebondi sur certains arguments, mais il y en a d'autres que vous n'avez pas pris en compte. Je demande que l'on enlève la phrase "Vu la consultation du Comité Local d'Environnement", car c'est faux et mensonger.

M. RICHOMME. - Deux remarques. Premièrement, je n'ai pas dit que je souhaitais 30 % de logements sociaux. J'ai tout simplement dit que, comme il y avait des lacunes sur notre commune, les prochains programmes devraient incorporer 30 % de logements sociaux afin de rétablir la barre des 20 %.

Je sais que le Préfet ira dans le sens que je vous propose, car quand on est dans des Villes comme MENNECY, qui sont en déficit de logements sociaux, il propose que, sur les futurs établissements, il y ait plus que 20 % pour rattraper le déficit.

Ma deuxième remarque est par rapport à ma collègue. Vous avez manqué de courtoisie envers Madame TOLLNER et je le regrette.

Mme TOLLNER. - Je ne souhaitais pas remettre en question les qualités de fond des Associations qui à MENNECY s'occupent de l'environnement. Je reconnais entièrement leurs compétences, mais au niveau rédactionnel il y avait un souci et ce souci est existant, il suffit de lire le PADD pour s'en rendre compte. C'est peut-être le fait que plusieurs personnes y ont participé, je ne sais pas...

Par rapport au "porter à connaissance" du Préfet, il serait bien d'enlever toute ambiguïté du document. La phrase qui prête à confusion se trouve page 7 : "Par ailleurs, une réflexion est ouverte sur le ou les secteurs de MENNECY devant être ouvert(s) à l'urbanisation afin de respecter les prescriptions du "Porter à connaissance" préfectoral fixant un objectif...".

M. LE MAIRE. - Pour conclure et répondre à vos reprises de paroles, Madame PRAT a toujours la formule forte, pourquoi pas, et parle de "propos mensongers".

J'ai pris quelques informations, Madame PRAT, et de ce fait j'ai moins bien entendu votre intervention Madame TOLLNER et je m'en excuse, il n'y a aucune impolitesse.

En ce qui concerne le CLE, Madame PRAT, toutes les informations et les convocations sont envoyées par e-mail. Vous me direz que c'est de l'intendance, mais il est bien de le dire, ainsi cela ne se reproduira plus... On me dit que vous n'avez pas encore ouvert la boîte à lettres sur le serveur vocal de MENNECY. Nous n'allons pas entrer dans la polémique.

Il y a bien eu une réunion, vous n'y étiez pas...

Mme PRAT. - Non, les convocations ont aussi été envoyées par écrit. Mon ancienne adresse était connue. Ce n'est pas vrai, c'était MadamePRAT@aol.com. Ils ont reçu des convocations par écrit et je ne l'ai pas reçue. Au CLE, le document a été mis sur table.

Il ne faut pas faire d'arguties, le document a été mis sur table. Les membres du CLE n'ont pas eu le temps de lire ce document, donc on ne peut pas indiquer "Vu la consultation du Comité Local d'Environnement".

Je suis sûre que vous êtes d'accord avec moi, Monsieur DUGOIN, on ne peut pas mettre cela parce que c'est faux !

M. LE MAIRE. - Vous vous en expliquerez avec les deux Vice-Présidents du CLE, car en tant que Président -et c'est une position globale que j'ai prise pour ne pas influer sur les débats- je n'y participe pas.

On me dit que cela a été examiné et qu'il y a eu débat. Vous me dites qu'il n'y en a pas eu. S'il n'y en a pas eu, c'est clair, je vous donne acte que je le retirerai. Jusqu'à preuve du contraire, pour l'instant on me dit qu'il y a eu débat, que vous n'y étiez pas. Je ne vais pas revenir dessus. Je vous donne acte, nous allons vérifier de manière très sereine et tranquille. Si le CLE ne l'a pas examiné, on ne mettra pas cette phrase, cela me semble tout à fait logique.

Pour le reste, je vous donne acte du correctif que vous avez fait, mais cela ne change rien. Vous êtes en train de lire la pensée profonde de ce que va écrire Monsieur le Préfet, vous en savez sûrement plus que moi. Je l'ai rencontré plusieurs fois, j'ai rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture, la démarche n'est pas du tout dans cette logique de dire que, maintenant, sur chaque programme à MENNECY, on mettra 30 %. La logique est de voir si la commune prend des engagements et dans une démarche à moyen terme pour essayer de corriger le déficit par rapport à la loi. C'est ce que nous ferons.

Le programme qui sera fait à la DGAC n'est pas de 20 ou de 30 %, mais de 100 %. Il est vraisemblable, c'est en tout cas la position que je défendrai et elle de bon sens, sans dire ce que fera le Préfet comme vous le dites vous, par les contacts que j'ai, les ratios qui nous seront demandés sur les constructions à venir seront les ratios classiques demandés, soit 20 % et non 30 %. Voilà les correctifs que je voulais faire.

Concernant Madame TOLLNER, je suis désolé, je n'ai pas pris la totalité de votre intervention puisque je n'ai pas trois oreilles et j'essayais de regarder ce qui s'était passé au CLE.

En ce qui concerne le correctif, il est clair que dans le document je vais préciser que la volonté municipale n'est pas d'être à 1 200 logements et d'atteindre le "porter à connaissance", loin s'en faut. Je vais écrire noir sur blanc, même si ce n'est pas une obligation dans le PADD, que notre objectif se situe dans le fait d'avoir une augmentation de la population raisonnable et adaptée à nos équipements. Un des éléments d'équilibre n'est pas seulement d'avoir une mixité sociale, mais aussi un équilibre entre logements et équipements. C'est un point de fond, pour moi en tout cas, en matière d'urbanisme.

Ceci étant, je voulais vous remercier de votre participation à nos travaux, même conflictuelle ou parfois difficile. Non, Madame PRAT, nous avons fait le tour, je vous ai dit ce qu'il en était : si cela n'a pas été examiné, on retirera le "considérant".

<u>Mme PRAT</u>. - Je souhaite parler d'autre chose. Pour être juste, vous avez dit que sous le mandat précédent il n'y avait pas eu de logements sociaux.

Je vous rappelle qu'avec l'EHPAD il y a eu 30 logements, avec AIDERA, il y en a eu 10. Il y a eu d'autres petits...

M. LE MAIRE. - Je ne vais pas entrer dans le détail...

<u>Mme PRAT.</u> - Non, mais c'est pour être juste Monsieur MONIER. (*lapsus*)... J'étais dans le mandat précédent et je voulais donc être juste avec M. MONIER.

(Rires)...

M. LE MAIRE. - Vous en riez vous-même, c'est normal, en fin de séance il faut se détendre un peu...

Il ne faut cependant pas confondre logements sociaux et assimilés logements sociaux. Puisque vous voulez entrer dans le détail, une EHPAD ce ne sont pas des logements sociaux. Il est vrai que, quand on fait une EHPAD, c'est équivalent à des logements sociaux. Les logements sociaux dont vous parlez, du type TOIT ET JOIE ou autres, ne sont pas encore sortis. En sept ans, il n'y a pas eu de logements sociaux livrés et occupés, mis à disposition des Menneçois. Il y a eu des équivalents, il y a eu quelques mini projets qui ne sont pas encore sortis, qui j'espère vont sortir... En ce qui concerne TOIT ET JOIE (inaudible)... conditions que l'on souhaite conformes avec l'environnement, ce qui n'est pas aussi simple, mais c'est tout. C'est un correctif.

Nous allons en terminer là. Nous en avons débattu, rendez-vous en mars.

Mme LALLEMENT-LEROTY. - Je remercie Monsieur FERET pour les projections.

